

PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL SUR SEILLE

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2019

Le Conseil Municipal a été convoqué le 25 mars 2019 pour la séance du 1er avril 2019 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANE, le Maire.

ORDRE DU JOUR:

3-2019. Présentation et vote du compte de gestion 2018 du comptable

4-2019. Présentation et vote du compte administratif 2018

5-2019. Délibération sur l'affectation du résultat 2018

6-2019. Vote des taux impositions 2019

7-2019. Budget primitif 2019

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à vingt heure les membres du conseil municipal de la commune de Moncel sur Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Alain CHANÉ, Yves BERNARDI, Christine DUMAY, Ernest BOUR, Delphine GRECO, Aldo IANNI, Jean-Marc LESCURE, Nicolas PERRIN, Gérard ROIBIER.

Absente: Madame Mireille PICARDAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2019 fait l'objet d'observations. Aucune observation n'étant émise, le procès verbal est adopté.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal; Monsieur Aldo IANNI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés

7 Finances locales

3-2019/ Présentation et vote du compte de gestion 2018 du comptable



Le maire fait part à l'Assemblée des résultats du compte de gestion 2018 présenté par le comptable public de la commune M. Thierry LUSQUE,. La réalisation budgétaire retracée par le compte de gestion est en tout point identique à celle du compte administratif de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AUTORISE le Maire à le viser et à le certifier conforme

7 Finances locales

4-2019/ Présentation et vote du compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 de la commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		
Recettes perçues		328 082.59
Dépenses réalisées		261 851.37
L'excédent 2018 est de	+	66 231.22
Augmenté des excédents cumulés au 31/12/2017	+	139 555.56
	-	
Excédent global 2018		205 786.78
INVESTISSEMENT		
Recettes perçues		118 105.21
Dépenses réalisées		162 717.25
Le déficit 2018 est de	-	44 612.04
Résultat reporté déficitaire 31 12 2017	-	50 132.49
Résultat déficitaire cumulé 31/12/2018	-	94 744.53
RAR au 31 12 2018 recettes	+	43 580.60
RAR au 31 12 2018 dépenses	_	23 325.13
Résultats 2018 corrigés	-	74 489.06

Hors de la présence de la présence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal

Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser suivants à la section d'investissement



7 Finances locales

5-2019. Délibération sur l'affectation du résultat 2018

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et le compte de gestion 2018 du budget primitif, le Conseil municipal:

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Soit un besoin de financement de		74 489.06
- un excèdent des restes à réaliser de :	+	20 255.47
- un déficit d'investissement de :	4	94 744.53
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+	205 786.78
- un excédent reporté de :	+	139 555.56
- un excédent de fonctionnement de :	+	66 231.22

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	205 786.78	
Affectation complémentaire en réserve (1068)	74 489.06	
Résultat reporté en fonctionnement (002)	131 297.72	
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	94 744.53	

7 Finances locales

6-2019. Vote des taux impositions 2019

Le Maire fait part à l'Assemblée de bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2019 :



Taxes	Bases 2018	Bases 2019	Taux 2018	Taux 2019	Produits attendus
TH	448 156	461 500	12.54%	12.54%	57 872
TF NB	31 190	31 800	31.26%	31.26%	9 941
TF Bâti	267 335	277 400	14.66%	14.66%	40 667

Total perçu en 2018 :

104 609 €

Total perçu en 2019:

108 480€

Après débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Décide** de voter les taux identiques à 2017.

7 Finances locales

7-2019. Budget primitif 2019

Le Maire présente le projet du budget primitif 2018 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes:

454 464.32€

Dépenses :

454 464.32€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes:

336 345.19€

Dépenses

336 345.19€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le budget et le vote par chapitre tant dans la section d'investissement que dans la section fonctionnement.

La séance est levée à 20H50



Les délibérations suivantes ont été prises

(Dbjet
	3-2019. Présentation et vote du compte de gestion 2018 du comptable
	4-2019. Présentation et vote du compte administratif 2018
	5-2019. Délibération sur l'affectation du résultat 2018
	6-2019. Vote des taux impositions 2019
	7-2018. Budget primitif 2019



SIGNATURES

Alain CHANE. Le maire

Jean-Marc LESCURE

Yves BERNARDI

Aldo IANNI

Ernest BOUR

Nicolas PERRIN

Christine DUMAY

Mireille PICARDAT

Delphine GRECO DECAVELE

Gérard ROIBIER